



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service mer et littoral
Bureau des activités maritimes

**Direction régionale des douanes
d'Aix-en-Provence**

Bureau de douane de Toulon-La Seyne

Réforme de la francisation des navires de plaisance

À partir du 1er janvier 2022, le service francisation du bureau de douane de Toulon - La Seyne est définitivement fermé. Désormais, les actes de francisation ainsi que les cartes de circulation sont remplacés par un certificat unique d'enregistrement délivré par la DDTM.

Pour les dossiers transmis au bureau de douane de Toulon-La Seyne **AVANT** le 1er janvier 2022, ou relatifs aux DAFN 2021 et antérieurs, le service des douanes demeure votre interlocuteur et reste joignable, de préférence, à l'adresse mél navigation-toulon@douane.finances.gouv.fr, à défaut par téléphone aux n° 09 70 27 92 13 ou 09 70 27 92 28 ou 09 70 27 92 29.

À partir du 1er janvier 2022

➔ **Vous pouvez effectuer directement les démarches suivantes en ligne sur le site www.demarches-plaisance.gouv.fr du ministère de la Mer en quelques minutes :**

- Mutation de propriété entre personne physique quelque soit la longueur du navire ou la puissance du Véhicule Nautique à Moteur (jet-ski)
- Duplicata de certificat unique d'enregistrement remplaçant les actes de francisation et les cartes de circulation
- Changement de nom du navire
- Paiement de votre DAFN

Le pôle interdépartemental des immatriculations des navires de plaisance ne reçoit plus de public

En cas de difficulté ou pour toutes démarches non listées ci-dessus, vous pouvez transmettre votre dossier :

➤ Par voie postale à l'adresse suivante

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM
Pôle interdépartemental des immatriculations des navires de plaisance
CS 31209
83070 TOULON Cedex

➤ Dans la boîte aux lettres blanche située à l'accueil général de la DDTM au 244, avenue de l'infanterie de Marine (en face des pompiers)

Pour assurer un complément d'information, vous pouvez nous contacter lors des permanences téléphoniques assurées du lundi au jeudi de 14 heures à 16 heures au 04 89 96 43 16 ou nous contacter par courriel à l'adresse ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr